

=====
DTAM
=====

ARRÊTÉ N°205 DU 3 MARS 2014 PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°65-13
PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS
POUR LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA ROUTE DITE DE LA SCIERIE
A LANGLADE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE L'ARCHIPEL
DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28 ;
- VU** la délibération n°79/2012 portant délégation d'attributions au Président du Conseil Territorial et au Conseil Exécutif ;
- VU** le budget primitif territorial 2013 voté le 29 mars 2013 ;
- VU** le procès-verbal de la Commission des Marchés à procédure adaptée en date du 12 février 2014 ;

ARRÊTE

Article 1 : L'avenant n°1 au marché n°65-13 passé avec l'entreprise société de travaux publics pour les travaux de déplacement de la route de la scierie à Langlade est autorisé pour un montant de 12 452,44 € (douze mille quatre cent cinquante deux euros et quarante-quatre centimes) ;

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 23, nature 2312, fonction 738 du budget territorial.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la direction des territoires, de l'alimentation et de la mer, au service des finances de la collectivité ainsi qu'au représentant de l'État. Il sera publié au journal officiel de Saint-Pierre et Miquelon, sur le site du conseil territorial et fera l'objet d'une communication en séance officielle.

Transmis au représentant de l'Etat
Le
Publié le
ACTE EXECUTOIRE

Le Président,

Stéphane ARTANO



PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le5. MARS. 2016.....